

DEBAT PUBLIC rcea – Dompierre sur Besbre – 30 novembre 2010.**Abbaye de Sept-Fons (Père Joseph)**

La mise à 4 voies de la RCEA est une réalisation objectivement nécessaire. Elle représente des travaux importants dont les répercussions (dans l'environnement immédiat en particulier) seront durables voire définitives. Quand on construit pour longtemps, et ici c'est pour très longtemps, ce qui doit primer c'est la qualité de l'ouvrage. Or la logique sous-jacente au projet présenté est celle-ci : « il faut faire maintenant très vite, et on n'a pas les moyens ». Chacun sait que dans toute réalisation trois critères sont à prendre en compte : la qualité, le coût et le délai et que ces trois critères sont interdépendants. Si l'on veut impérieusement quelque chose tout de suite et qu'en même temps on ne veut pas y mettre trop de moyens, il est certain qu'alors on ne devra pas être non plus trop regardant de côté de la qualité. On pourra sûrement faire des déclarations de bonnes intentions : cela c'est rapide et ça ne coûte pas cher. Mais face à la réalité et à ses exigences, la question de la qualité sera éludée car, comme chacun semble l'avoir admis : « il faut faire très vite et on n'a pas les moyens ».

Permettez-moi de souligner le caractère discutable de cette pseudo-évidence. Tout d'abord : « on n'a pas les moyens ». Pour être honnête il faut dire : « l'Etat choisit de ne pas mettre plus de moyens ». Peut-être est-ce justifié pour des raisons supérieures, peut-être pas, mais en tout état de cause c'est un choix que fera le ministre et non une nécessité qui s'imposerait à lui. Il faut dénoncer ici un chantage implicite à la sécurité consistant à sous-entendre que ceux qui n'accepteraient pas la solution de la mise en concession porteraient alors la responsabilité de l'insécurité liée au retard des travaux.

Venons-en au caractère d'extrême urgence, permettant de justifier tous les sacrifices : « il faut maintenant faire très vite ». L'aspect économique qui est monté en épingle pour défendre le projet n'est pas aussi péremptoire qu'il y paraît. En effet la RCEA, même dans son état d'inachèvement, est déjà devenue un axe européen de circulation. C'est là un état de fait qui ne changera pas : une fois qu'une rivière a trouvé son lit, elle n'en change pas ; au contraire elle le creuse. Il y a donc là, au niveau économique, un capital acquis qu'une légère modification du délai des travaux ne remettra pas en cause. Dès lors les anticipations démographiques alarmistes sont tout à fait abusives : certains pourraient bien s'en aller actuellement, d'autres, plus nombreux arriveront.

En ce qui concerne l'abbaye de Sept-Fons, nous sommes bien sûr favorables à la mise à 4 voies de la RCEA. Mais le but de cette intervention est de souligner qu'il est possible et même nécessaire de ne pas s'enfermer dans une logique qui fige les moyens de financement si l'on veut assurer la qualité. Faut-il en effet pour gagner quelques années subir des conséquences qui elles seront bien plus durables (ne serait-ce, par exemple, que d'être soumis à un péage pendant au moins 50 ans – durée minimale d'une concession, mais aussi de devoir supporter définitivement des implantations et des constructions anarchiques qui, sous prétexte de l'urgence, n'auront pas été maîtrisées).

Concrètement deux questions principales nous préoccupent : celle des nuisances sonores et celle des implantations industrielles prévisibles au niveau de l'échangeur. Nous demandons donc au maître d'ouvrage et aux élus engagés dans le projet :

1. de cerner de façon pertinente et sur une période suffisamment longue tous les aspects de nuisances de l'autoroute, en particulier au niveau du contournement de Dompierre, en prenant en compte la réalité propre de l'abbaye de Sept-Fons déjà cernée par des usines bruyantes générant des odeurs industrielles.
2. de mettre en oeuvre des protections efficaces (revêtement de chaussée adapté, mur anti-bruit) pour remédier aux nuisances sonores, et cela en concertation avec les riverains.
3. d'étudier et d'évaluer sérieusement les itinéraires de substitutions.
4. de mettre en place un fléchage efficace et parlant : y compris pour l'abbaye de Sept-Fons.
5. d'intégrer dans le cahier des charges les remarques dont nous faisons part dans le cahier d'acteur.